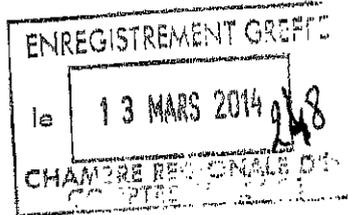




AMICALE DU PERSONNEL VILLE DE MULHOUSE ET M2A



Monsieur le Président
De la Chambre Régionale des Comptes
Monsieur Christophe Rosenau
14 rue du Faubourg de Pierre
67085 Strasbourg Cedex

Mulhouse, le mercredi 12 mars 2014

Lettre recommandée avec AR

Objet : rapport d'observations définitives réceptionné le 14 février 2014, réf. Jfb/fs/n°2014-180/gr

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour l'envoi du rapport sus-référencé, et tenons à effectuer les remarques suivantes :

Recommandation n° 1 : un projet de nouveaux statuts a été établi et adopté par le Comité Directeur. Il sera soumis aux votes des membres de l'Amicale, lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2014.

Recommandation n° 2 : la chambre recommande à l'Amicale de rédiger un règlement financier interne. L'Amicale rédigera un règlement financier interne au courant de 2014.

Recommandation n° 3 : L'Amicale s'efforcera de faire évaluer régulièrement ses logements de vacances ; 3 estimations viennent d'être réalisées. Une provision pour les travaux de rénovations sera constituée.

Recommandation n° 4 : Le règlement d'attributions des logements de vacances a été validé en Comité Directeur. Il sera complété par les explications sur le fonctionnement de la commission d'attribution, ainsi que le détail de la fixation des loyers. L'ensemble sera consultable sur le site de l'Amicale au courant de 2014.

Recommandation n° 5 : Les loyers seront revus, en 2015, soit à la fin du programme de rénovation de première nécessité de certains logements. Nous projetons une hausse de 8% pour les appartements rénovés et 5% pour les autres. Cette hausse est déterminée de la façon suivante : les recommandations des professionnels du bâtiment sont d'investir 0.5 à 2 % par an ; vous avez jugé nos loyers trop faibles, d'où une hausse de 5 % sur l'ensemble des loyers, saufs ceux entièrement rénovés qui passeraient à 8%, soit un amortissement sur 12.5 ans de nos travaux.

Secrétariat : 38 rue Engel Dollfus 68200 MULHOUSE Tél./fax : 03.89.59.70.36

Logements : 03.89.32.02.74

Heures d'ouverture : Lundi, mardi de 9 h à 12 h 30 et fermé les après-midi
Mercredi, jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
Vendredi : fermé toute la journée

email : amicaleaccueil@orange.fr

Restaurant du Personnel : 03.89.43.54.64

Recommandation n° 6 : nous sommes conscients de la nécessité de procéder à l'analyse du coût des repas qui sera effectuée dès que possible.

Enfin, nous tenons à rappeler, s'agissant du paragraphe 2.3 du rapport définitif qui mentionne que « s'agissant de l'élection des membres élus du Comité Directeur par l'Assemblée Générale, la chambre observe que la pratique suivie est en contradiction avec les statuts », que les dernières élections des membres élus du Comité Directeur se sont déroulées conformément aux modalités prévus par l'article 30 des statuts alors en vigueur, c'est-à-dire par « les membres de l'Association », ce vote ayant été organisé lors d'une journée dite « élection ».

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Kleiber', written in a cursive style.

François Kleiber